

## Palais Granvelle - Aménagement du Musée du Temps - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour le projet muséographique

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le 27 mai 1991, le Conseil Municipal désignait M. Philippe DELIS, architecte-muséographe, lauréat du concours d'architecture et d'ingénierie chargé du projet de la conception et du suivi de la réalisation des aménagements muséographiques du Musée du Temps. Un marché de maîtrise d'oeuvre, sur la base d'une mission complète, était alors signé.

Le coût d'objectif, au stade des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), s'élevait à 9 274 874 F HT, soit 11 MF TTC, valeur 1991. Un complément de programme a été apporté au stade des études d'Avant-Projet Détaillé (APD), portant sur des éléments tels que la télésurveillance, la distribution de l'heure, le matériel audiovisuel, la signalétique propre au Musée ainsi que son graphisme ; de plus, dans un souci de cohérence et de responsabilité, le coût des études relatives aux travaux de force-éclairage a été transféré de l'équipe de maîtrise d'oeuvre de M. MORTAMET à l'équipe de M. DELIS. Enfin, suite à l'analyse du dossier par les services de la Direction des Musées de France (DMF), suite à la remise d'un programme muséologique par les services du Musée, il s'est avéré nécessaire de reprendre partiellement les études d'Avant-Projet Détaillé, ce qui a conduit à un complément de rémunération.

Ainsi, l'ensemble des modifications apportées par le maître de l'ouvrage dans le marché de maîtrise d'oeuvre a abouti à l'élaboration d'un avenant qui porte le montant du marché initial du forfait de rémunération de 902 445,24 F HT à 1 449 940,97 F HT, en valeur avril 1991. Cette augmentation du coût des honoraires ne modifie pas pour autant le coût global de l'opération du Musée du Temps, approuvé précédemment par le Conseil Municipal.

Après l'avis favorable donné par la Commission Municipale d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 juin 1995, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les dispositions contenues dans l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n° 128/91, signé avec M. DELIS, architecte-muséographe, dans le cadre de l'aménagement du Musée du Temps au Palais Granvelle.

- autoriser M. le Maire à signer cet avenant ainsi que les ordres de service relatifs à la poursuite de la mission confiée à P. DELIS et à sa société INTEGRAL P. DELIS & Associés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.